SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE RAPPORT FINANCIER D'UN PARTI ENREGISTRÉ

Au Directeur général des élections du Canada, Élections Canada

J'ai effectué l'audit du rapport financier d'un parti enregistré PARTI RHINOC ÉROS préparé conformément aux exigences de l'article 424 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de ce rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport financier, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés four fonder mon opinion d'audit avec réserve.



SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

### Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, le rapport financier du **PARTI RHINOCÉROS** est préparé, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de l'article 424 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation

Cithert Bustings, B.A.A., C.P.A., Inc. Pur Gibet Bustings, CVA auditou, CA

Sans pour autant modifier notre opinion, j'attire l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 424 de la loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des renseignements au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un autre usage. Mon rapport est destiné uniquement au PARTI RHINOCÉROS et au Directeur général des élections, Élections Canada et de devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec) Le 8 août 2013

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

### RAPPORT FINANCIER ANNUEL

# AU 31 DÉCEMBRE 2012

# TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT sur le rapport financier annuel	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Déficit cumulé	4
Bilan	5
Notes afférentes aux états financiers	6-7



SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

# À l'agent principal du PARTI RHINOCÉROS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du PARTI RHINOCÉROS, qui comprennent un bilan au 31 décembre 2012 et l'état des résultats et du déficit cumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

L'agent principal est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés four fonder mon opinion d'audit avec réserve.



SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le PARTI RHINOCÉROS tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

### Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du PARTI RHINOCÉROS au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de son exploitation pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec) Le 8 août 2013

### **RÉSULTATS**

# POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
REVENUS		y. <b>a</b> = e say
Campagne de financement et d'adhésion	12,500 \$	21,800 \$
Autres	590	191
Total des revenus	13,090	21,991
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Honoraires professionnels	6,700	2,209
Publicité et promotion	4,944	2,243
Représentation	1,820	2,025
Autres	1,039	489
Déplacements	600	
Conférencier		12,500
Frais bancaires	220	237
Total des dépenses d'exploitation	15,323	19,703
SURPLUS (DÉFICIT) NET DE L'EXERCICE	( 2,233) \$	2,288 \$
		<del>- 1911-1911-1</del> 925

DÉFICIT CUMULÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	<u>2011</u>
SOLDE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	67 \$	( 2,221) \$
Surplus (déficit) net de l'exercice	( 2,233)	2,288
SOLDE (DÉFICITAIRE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(2,166) \$	67 \$
		Contraction of the contract of

**BILAN** 

AU 31 DÉCEMBRE 2012

A C T I F	<u>2012</u>	<u>2011</u>
À COURT TERME Encaisse	2,279 \$	6,512 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 4	4,445 \$	6,445 \$
AVOIR	(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	
Déficit cumulé	( 2,166)	67
	2,279 \$	6,512 <b>\$</b>

# POUR LE PARTI RHINOCÉROS

,	agent	principa	ıl
---	-------	----------	----

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

### 1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le PARTI RHINOCÉROS (anciennement NÉORHINO.CA) est un parti enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la Loi électorale du Canada.

#### 2 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers sont fondés sur la représentation d'opérations et de faits passés, et non futurs, bien qu'ils puissent souvent nécessiter que l'on procède à des estimations concernant des opérations et des faits futurs, et comporter des mesures qui, de par leur nature, peuvent n'être que des approximations.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le parti n'est pas exposé à un risque important à l'égard d'une partie en particulier.

### 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparations des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de campagne de financement et d'adhésion sont comptabilisés sur la base de leur encaissements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

4 CRÉDITEURS

2012

2011

Fournisseurs et frais courus

4,445 \$

6,445 \$

### 5 FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car il n'apporterait aucun renseignements supplémentaire à la lecture des états financiers.